



Appel à Manifestation d'Intérêt pour une « résidence d'entreprises » au sein de l'Attisoir, atelier de production partagé en Lozère

I. PRÉSENTATION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)	2
II. PRÉSENTATION DE L'ATTISOIR	3
III. L'OFFRE « RÉSIDENT »	5
IV. RÈGLEMENT DE L'AMI	6



I. Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'Attisoir, l'atelier collectif de Mende recherche deux nouvelles entreprises résidentes !

Vous êtes artisan, designer, maker ou porteur-se de projet en Lozère ? Vous avez besoin d'un atelier pour démarrer ou tester une activité ? **L'Attisoir est fait pour vous !**

Lancé en 2023, l'Attisoir s'est installé dans le paysage lozérien comme une manufacture de proximité dynamique. Sur un plateau de 400m², il accueille actuellement 6 entreprises et collabore avec une vingtaine de partenaires aux savoir-faire complémentaires dans les domaines du bois, du design, de la fabrication numérique, et de l'artisanat. En parallèle, l'Attisoir développe une offre de formation et construit progressivement un catalogue d'objets et mobiliers fabriqués en Lozère !

Après une belle période de collaboration à l'atelier, deux des premières entreprises présentes à l'atelier vont le quitter pour développer leurs projets propres et se rapprocher de leur secteur d'origine (Marvejols et Florac). Ce sont donc 2 places qui se libèrent entre octobre 2025 et janvier 2026. Dans ce contexte, l'association Attisoir lance un appel à projet consultable sur le site internet www.attisoir.fr pour identifier les futurs acteurs du lieu.

Qui peut candidater ?

- Artisans du bois, du métal, du textile, de la céramique, etc.
- Professionnels du numérique : fabrication numérique, modélisation 3D, découpe laser, impression 3D...
- Designers, artistes
- Toute personne porteuse d'un projet de création, de production ou de transmission de savoir-faire...

Pourquoi rejoindre l'Attisoir ?

- Un atelier équipé : machines bois, espace FabLab, cabines de peinture et d'aérogommage, établis
- Une dynamique collective : échanges et coopérations entre professionnel·le·s
- Une co-construction du lieu : implication dans les orientations et les usages de l'atelier

Calendrier

La première vague de candidature se clôturera Lundi 15 septembre 2025.

Le premier comité de sélection aura lieu Vendredi 19 septembre 2025 puis tous les 2 mois.

L'ATTISOIR, c'est un espace à faire évoluer ensemble. Si vous cherchez un lieu pour fabriquer, transmettre et collaborer, n'hésitez pas à contacter l'Attisoir pour échanger sur votre projet !

Plus d'info : www.attisoir.fr

L'atelier

Idéalement situé au centre du territoire, l'ATTISOIR dispose d'un local récent et fonctionnel de 400 m², au sein de la ZAE du Causse d'Auge, dans les locaux annexes d'Astrhalor.

L'Atelier propose plusieurs espaces partagés :

- Espace « Etablis » avec des établis et de l'électroportatif
- Espace « Machines Stationnaires BOIS » stationnaires
- Cabine d'Aérogommage
- Cabine de Peinture
- Espace « FabLab » (Graveur Laser CO2, Imprimante 3D, Brodeuse Numérique, Découpeuse Vynile)



Pour connaître le détail des équipements de l'atelier, veuillez consulter le site internet de l'Attisoir :

<https://attisoir.fr/devenir-resident-de-lattisoir/>

Les types d'utilisateurs

L'atelier est accessible à deux types d'utilisateurs :

- **Les résidents engagés sur un an et sélectionnés par un comité suite à la candidature du présent AMI**
- Les utilisateurs ponctuels qui ont accès sur réservation à l'atelier à la demi-journée, journée, semaine ou mois.

Si les lauréats de l'AMI ont des besoins spécifiques d'espaces, de matériels, le comité d'agrément s'engage à évaluer la faisabilité d'un investissement complémentaire pour équiper l'Atelier et ainsi répondre aux besoins des différentes activités des résidents.

Pour tous renseignements complémentaires, échanges, et visites de l'atelier, n'hésitez pas à nous contacter :

ATTISOIR
2 rue de la Tride
48000 MENDE
Tel : 07.45.09.48.74
Mail : contact@attisoir.fr



III. L'offre « Résident »

L'ATTISOIR propose deux types d'offre pour les résidents :

- **Le forfait « Résident Machines »*** - Tarif Année 1 : 450€HT/540€TTC par mois, engagé sur un an.
- **Le forfait « Résident Établis »** - Tarif à valider selon les besoins du projet.

* Tarif pour une personne - Surcoût à prévoir de + 50€HT si apprenti, +125€HT si salarié supplémentaire

Chaque résident doit également adhérer à l'Association en payant **une adhésion de 20€ HT/an** (soit 24€ TTC) et fournir une attestation de responsabilité civile professionnelle.

La période pourra être prolongée à la demande du résident pour une durée supplémentaire de 12 mois, après instruction de la demande par le comité d'agrément.

Grille tarifaire

Adhésion à l'ATTISOIR pour tous les usagers								20€ HT/an ***		
TYPE DE FORFAIT		Accès Etablis Collaboratifs	Accès Outillages Collectifs	Accès Ordinateurs + Fablab	Accès Machines Stationnaires **	Stockage Outils	Stockage Matière Première	Tarif HT/mois Année 1 ***	Tarif HT/mois Année 2 ***	Tarif HT/mois Année 3 ***
avec engagement sur 12 mois *	Forfait "Résidents Machines"	Oui	Oui	Oui	Oui	4 m2	Oui	450€HT	500€HT	550€HT
	Forfait "Résidents Etablis"	Oui	Oui	Oui	Non	à définir selon les besoins	Non	à définir selon les besoins		
Usagers Ponctuels **	Demi-journée	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	50 € HT		
	1 journée	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	80 € HT		
	1 semaine (5 jours consécutifs)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Surplus	200 € HT		
	1 mois sans engagement	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	500 € HT		

* Forfait avec engagement accessible uniquement après sélection par le conseil d'administration

** sur réservation

*** TVA 20% - Tarif pour une personne (+ 50€HT si apprenti, +125€HT si salarié supplémentaire)

Tarifs validés lors du conseil d'administration du 30/06/2025

Les tarifs ont été validés par le conseil d'administration du 30 juin 2025. Ces derniers sont revus et actualisés chaque année et feront l'objet d'une communication dédiée à destination des résidents.

Dans un premier temps, les charges fixes sont prises en compte dans la redevance mensuelle. Cependant, si par nature, l'activité d'un résident avait des répercussions sur l'équilibre global du projet, une tarification spécifique serait imposée.

IV. Règlement de l'AMI

Objet de l'AMI

Le présent AMI porte sur l'attribution de nouveaux « Résidents » selon les contenus et modalités de mise à disposition définis précédemment.

Éligibilité

Personnes morales (entreprises, associations)

Personnes physiques (porteur de projet en phase de création, artistes). Les projets portés par les personnes physiques seront étudiés avec une attention à leur dimension ou perspectives professionnelles -> artiste intermittent, salarié en reconversion (accompagné par Pôle emploi par ex.), porteur de projet innovant en phase d'incubation...

Dossier de candidature

Afin de pouvoir étudier et évaluer au plus juste les projets déposés, il est demandé aux candidats de transmettre un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Formulaire de Candidature complété qui précise :
 - Les coordonnées du candidat (Nom, SIRET, Adresse et Contact)
 - Les souhaits du candidat (Forfait, Date d'intégration, Besoin en surface ou matériels spécifiques...)
 - Une présentation succincte du Projet (maximum 1 Page).
- Extrait Kbis ou statuts de l'entité porteuse (ou présentation de l'entité en cours de création)
- Calendrier prévisionnel du projet
- CV du ou des porteurs de projet
- Attestation de responsabilité civile professionnelle
- Éléments financiers si disponibles (maximum 2 exercices)
- Tous autres éléments que vous jugerez pertinents (Photos, catalogues, site internet, documents plus détaillés sur le projet, ...)

Pour rappel le premier comité de sélection se réunira le **Vendredi 19 septembre 2025**. Les autres candidatures seront analysées au fil de l'eau et seront validées au rythme d'un comité tous les deux mois.

Critères d'évaluation

Tous les projets de quelque nature qu'ils soient seront étudiés et évalués par les membres exécutifs de l'AMI avec la même application. Cependant, le jury attachera une attention toute particulière aux projets :

- s'approchant le plus des vocations et des activités définies précédemment
- motivés par la philosophie collective et collaborative du projet
- portés par des structures cohérentes et adaptées
- pour qui la présence dans l'Attisoir permettrait de passer une étape importante dans l'évolution de son activité (développer une nouvelle offre, atteindre un nouveau marché, développer un prototype important pour la structure...).

Le jury appréciera chaque dossier et retiendra ceux qu'il juge les plus pertinents au regard des conditions énoncées et selon des critères qui restent à sa discrétion.

Calendrier de l'AMI

Le présent AMI est ouvert en continu à compter du **Vendredi 1^{er} août 2025** à minuit.

La première vague de candidature se clos **Lundi 15 septembre 2025**.

Le premier comité de sélection aura lieu **Vendredi 19 septembre 2025** puis se réunira tous les deux mois pour valider les candidatures au fil de l'eau.

Visite de l'atelier

Une visite individuelle de l'atelier peut être proposée à tous les candidats qui le souhaitent. La visite est conditionnée à l'envoi au préalable d'un pré-dossier de candidature (*à minima - Présentation du projet envisagé et Kbis ou statuts de l'entité porteuse si existante*)

Délibération finale

Le choix des lauréats sera fait par un comité d'agrément composés des membres du conseil d'administration.

Les candidats seront prévenus de la décision prise par e-mail dans un délai maximum de 7 jours suivant le jour de la délibération.

Contractualisation

- Les candidats retenus au terme de l'AMI devront signer le contrat et le Règlement Intérieur de l'Atelier dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date de réception de la décision prise, l'informant que son projet est retenu.
- L'installation dans l'atelier et le paiement des redevances devront débuter dans un délai conforme au contrat signé. Passé cette date, le comité d'agrément se laisse le droit de proposer la mise à disposition à un autre candidat.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous forme électronique dans les délais convenus à l'adresse suivante : contact@attisoir.fr

Contacts

**Pour tous renseignements
sur l'Appel à Candidature et sur l'Atelier :**

**ATTISOIR
2 rue de la Tride
48000 MENDE
Tel : 07.45.09.48.74
Mail : contact@attisoir.fr**